

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

---

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL579

présenté par  
M. Mazars, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« Cette personne a été interrogée dans le cadre d'une audition libre ou d'une garde à vue depuis au moins »

les mots :

« Si cette personne a été interrogée dans le cadre d'une audition libre ou d'une garde à vue qui s'est tenue il y a plus d' ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.